

03 85 90 94 20
0710093r@ac-dijon.fr

COVID 19 Note n°2 du 16-03-2020
--

1) Elèves accueillis

L'obligation d'accueillir les enfants de personnels soignants s'applique même si un seul des deux parents est dans cette catégorie professionnelle (y compris les personnels techniques, de cuisine etc.) des hôpitaux.

Si tous les enseignants sont absents de l'école, pour des raisons diverses (prise en charge de leurs propres enfants etc.), cet accueil ne peut se faire.

Il en va de même s'il n'y a pas d'enseignant volontaire.

Situations dans lesquelles un seul enfant (ou quelques-uns seulement) sont à accueillir : il est possible (à voir avec la mairie) de regrouper les élèves accueillis dans une école (en veillant à ne pas atteindre un nombre trop important).

Dans tous les cas, les groupes d'élèves, dans les écoles, ne doivent pas dépasser un effectif (chaque groupe) de 10.

Il nous est demandé de faire remonter le nombre d'élèves accueillis, chaque jour.

En pièce jointe, le tableau à compléter et à nous retourner chaque jour (avant 16 h).

Cas particulier

Si une école à une classe pour laquelle l'enseignant est en télé-travail (dans un RPI), il est possible de demander à un titulaire remplaçant de rejoindre cette classe pour l'accueil des élèves (dans tous les cas le regroupement dans une seule école du RPI semble préférable).

2) Contact téléphonique, pour les familles (DSDEN) :

03 85 22 55 35

3) Commission maintiens du 20/03

Elle est supprimée, comme toutes les commissions ou réunions.

Chaque école prendra les décisions de maintien, et les communiquera aux familles.

Dans deux cas, n'hésitez pas à nous demander notre avis :

- si vous savez qu'il y a un risque de refus de la part de la famille
- si vous avez hésité, lors de la constitution du dossier, à proposer le maintien.

4) Affelnet/entrée en 6ème

Dans toute la mesure du possible, il vous est demandé d'essayer de respecter les dates et les procédures. Dans le cas contraire, le calendrier initial pourra sans doute être assoupli ou adapté.

5) Formations

Toutes les formations prévues dans les semaines qui viennent sont supprimées. On peut penser

qu'aucune formation n'aura lieu après la reprise normale des cours, compte tenu des priorités qui apparaîtront à ce moment-là.

6) Conseil d'école/rythmes

Un courrier de la DSDEN vous parviendra après le 23 mars.

Il rappellera que toutes les écoles doivent faire la demande de renouvellement pour fonctionner sur la base de quatre jours (cela reste une dérogation par rapport aux textes de cadrage).

Cela signifiera que les conseils d'école se prononceront, tout comme les maires, sur le maintien en « quatre jours » (conseil d'école n°2 ou conseil extraordinaire).

7) Continuité pédagogique

La DSDEN souhaite faire le point sur la mise en place (supports, modalités) de l'enseignement à distance. Merci pour cela de compléter- et de nous renvoyer- le tableau joint.

Quelques pistes ou suggestions :

Ma classe à la maison (CNED)

<https://www.cned.fr/maclassealamaison/>

Si vous souhaitez transmettre des documents (pdf, sonores, vidéos, liens vers des activités en ligne) aux familles, nous vous suggérons d'utiliser un '**Padlet**'. C'est une application en ligne qui vous permet de créer des 'murs' (page internet) sur lequel(s) vous pouvez déposer ces ressources.

La création d'un compte est gratuite. Pour ce faire il vous faut indiquer une adresse mail et choisir un mot de passe.

Vous aurez alors la possibilité de créer plusieurs 'murs'.

Une fois votre mur créé, et les ressources déposées, vous pourrez communiquer son adresse aux familles.

L'idéal serait que chaque enseignant qui souhaite l'utiliser se crée un compte. Afin que chaque famille puisse s'y retrouver, nous vous conseillons de créer un mur par classe (ou un 'mur' par niveau dans le cas des classes multi-niveaux).

Pour vous aider vous trouverez en pièce jointe un tutoriel. Vous pouvez également consulter ce tutoriel vidéo.

<https://www.youtube.com/watch?v=iQiUirAITkI&feature=youtu.b>

En cas de difficulté d'utilisation, Contactez Stéphane Tank (erun.chalon1@ac-dijon.fr).

Pour les élèves de maternelle (les 4-5 ans), le livret proposé par le CNED est intéressant. Il peut donner aux parents d'utiles repères pour organiser et structurer les journées (en pièce jointe).